

Sac ados - Bourse d'aide au départ du Conseil départemental du Pas de Calais

Une bourse d'aide au départ sous forme de chèques vacances, à hauteur de 200 € pour les séjours dans le Pas-de-Calais et 150 € pour toutes les autres destinations, est octroyée à des jeunes de 16 à 25 ans pour un premier départ en vacances.

Pour en bénéficier ils doivent assurer seuls l'organisation et la gestion de leur mode de vie durant leur séjour et être accompagnés par des référents locaux au sein de structures jeunesse, conventionnées avec le Département. Elle est accordée pour des départs en groupe de 2 à 6 personnes, et des séjours d'au moins 4 nuits hors du lieu de résidence habituel.

www.jeunesdu62.fr/Ma-mobilite/Sac-Ados-un-coup-de-pouce-pour-les-vacances

Pass'loisirs de la MSA du Nord Pas de Calais

La MSA propose une aide, pouvant aller jusqu'à 100 € par an et par enfant aux jeunes de 0 à 20 ans pour leurs frais d'inscription à une activité sportive, culturelle ou artistique. Il est possible également de bénéficier d'une prise en charge de 50 % pour les activités en famille, telles que les événements, le cinéma, les visites culturelles, la piscine, les parcs d'attraction, etc. Le quotient familial des parents doit être inférieur ou égal à 800 €.

<https://nord-pasdecalsais.msa.fr/lfy/web/msa-du-nord-pas-de-calais/le-pass-loisirs>

Aide pratiques musicales par la Com. de com. de la région d'Audruicq

Afin d'encourager la pratique du chant ou de la musique, la Com. de com. prend en charge une partie des frais d'inscription, à raison de 50 % des frais d'inscription et d'enseignement pour une discipline et de 65 % des frais d'inscription et d'enseignement pour 2 disciplines ou plus.

<https://www.ccrs.fr/L-aide-aux-pratiques-musicales/44/>

Pass'sports de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin offre aux jeunes de moins de 18 ans, habitant l'une des 36 communes de l'agglomération, 30 € de déduction pour toute inscription dans un club sportif du territoire, à raison d'un seul chèque par jeune et par année scolaire, sans conditions de ressources et d'éligibilité pour les familles.

<https://www.agglo-lenslievin.fr/vos-services/#sports>

Pass'jeune arrageois

C'est une carte nominative au prix de 10 € qui offre une multitude de services à tarifs préférentiels tout le long de l'année et un accès gratuit aux activités et aux services de la ville et associations : accueils jeunes, piscines, tennis, médiathèques, musée, etc. Il concerne les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

www.arras.fr/fr/mes-loisirs/jeunesse/le-pass-jeune

Pass'jeune de la ville de Béthune

Pass gratuit à destination des 3/25 ans habitant à Béthune, il leur permet de bénéficier de 20 € sur leur adhésion à une association de Béthune de sport et/ou de loisirs (conventionnée), l'accès gratuit aux médiathèques, l'accès libre à certains équipements sportifs, des réductions dans certains commerces de loisirs de Béthune. Il faut contacter soit la mairie de Béthune (place du 4 Septembre), soit le Point Information Jeunesse.

www.bethune.fr/mes-demarches/jeune/pass-jeunes-424.html

Vous pouvez retrouver nos dossiers consacrés aux études, aux aides financières et aux temps libres sur notre site internet :
www.ij-hdf.fr/recherche

>Thématique "Organisation des études" > Sous thématique "Enseignement supérieur" > "Bourses de l'enseignement supérieur"
>Thématique "Vie pratique" > Sous thématique "Vie quotidienne"
>"Aides financières et bons plans"
>Thématique "Loisirs, sports, vacances"

Vos contacts dans le département du Pas de Calais



Conseil Régional HDF

151 av. du Pdt Hoover
59555 Lille
Tél : 0800 02 60 80
www.hautsdefrance.fr/

Conseil départemental du Pas de Calais

Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras
Tél : 03 21 21 62 62
www.pasdecalsais.fr/

MSA Nord-Pas de Calais

Développement sanitaire et social sur les territoires
CS 36500
59716 Lille Cedex 9
Tél : 03 20 00 20 52

CAF du Pas-de-Calais

Rue des Promenades
62015 Arras
Tél : 3230
www.caf.fr/

Ville de Béthune

6 place du 4 septembre
62407 - Béthune
Tél : 03 21 63 00 00
www.bethune.fr/

Ville de Lens - CCAS

2 rue Bayard
62300 Lens
Tél : 03 21 14 25 70
<https://villelens.fr/>

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

21 rue Marcel Sembat
62300 Lens
Tél : 03 21 79 07 00
www.agglo-lenslievin.fr/

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

66 place du Général de Gaulle
62370 Audruicq
Tél : 03 21 00 83 83
www.ccrs.fr/

Ville d'Arras - Service Jeunesse

Place Guy Mollet
62022 Arras
Tél : 03 21 50 50 50
www.arras.fr/

Mairie d'Oye Plage

87 place de l'Union européenne
62215 Oye Plage
Tél : 03 21 46 43 43
www.oye-plage.fr/

Toute l'information jeunesse en Hauts-de-France est sur
www.ij-hdf.fr

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



Aides aux études et aux temps libres dans le Pas de Calais



AIDES AUX ETUDES

Le 0 806 000 278

Numéro d'appel pour les étudiants en situation d'urgence, en difficultés financières graves. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-numero-national-d-appel-pour-les-etudiants-en-situation-d-urgence-sociale-49183

Aides gérées par le CROUS

Retrouvez le détail dans notre dossier "Les bourses de l'enseignement supérieur"

- Bourse sur critères sociaux
- Aide au mérite
- Aide spécifique ponctuelle
- Aide à la mobilité ponctuelle
- Aide à la mobilité pour étudiant en master
- Bourse de la fondation Giveka
- Legs Lassence
- Bourse de la Fondation Hostater
- Legs Dobry Baratz

Aides du Conseil régional - guide-aides.hautsdefrance.fr/

1/ Bourse d'excellence en enseignement supérieur. Pour les étudiants ayant eu le bac dans l'académie d'Amiens ou de Lille et admis, au minimum pour un semestre, dans un des 30 premiers établissements de chacun des 3 classements internationaux, d'un montant de 2 500 € pour un semestre d'étude à 5 000 € pour une année universitaire

2/ Bourse d'études sanitaires et sociales. Pour inciter les jeunes à se former dans les établissements de formation des travailleurs sociaux et de certaines professions de santé des Hauts-de-France agréés et financés par la Région. Le montant de la bourse est attribué sur critères sociaux, il varie entre 1301 € (échelon 0 bis) et 7 158 €/an (échelon 7).

3/ Bourse Mermoz. Elle s'adresse à tous les étudiants de l'enseignement supérieur de la région effectuant une mobilité à l'étranger au cours de l'année universitaire.

4/ Aide régionale à la restauration des étudiants

Aide à la restauration des collégiens du Conseil départemental du Pas de Calais

Certains conseils départementaux, dont le Pas-de-Calais, octroient une aide à la restauration pour les collégiens, selon un barème de ressources. www.pasdecalais.fr/Education/Les-aides-du-Departement/Aides-departementales-a-la-restauration-scolaire

Aide à l'apprentissage et à la poursuite d'études de la MSA du Nord-Pas de Calais

La MSA offre une aide aux jeunes, de familles bénéficiaires de prestations familiales MSA, de 18 à moins de 25 ans pour leurs études, sous conditions de ressources, elle se décline de la façon suivante :

- 500 €, dont 300 € versés au 1er semestre et 200 € au second aux étudiants
- 500 € versés en 1 fois aux apprentis
- 250 € versé pour l'acquisition de matériel professionnel, non cumulable avec les aides à l'apprentissage et aux études supérieures

<https://nord-pasdecalais.msa.fr/lfp/web/msa-du-nord-pas-de-calais/aide-a-la-poursuite-d-etudes>

Aides de la CAF du Pas de Calais

1/ Aide de l'enseignement supérieur Elle est destinée, sous certaines conditions, aux étudiants dont la famille est allocataire (quotient familial inférieur à 617 €) de la CAF du Pas-de-Calais et c'est celle-ci, en partenariat avec le CROUS de Lille qui l'accorde. Cette aide est versée par le CROUS.

Conditions : étudiants de l'enseignement supérieur Un document de demande est téléchargeable sur le site du CROUS de Lille et à renvoyer au service des assistants de service social du CROUS.

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-pas-de-calais/offre-de-service/vie-professionnelle/je-suis-etudiante>

2/ Prime à l'outillage La CAF peut octroyer une aide jusqu'à 400 € aux familles pour équiper leur enfant dans le cadre de ses études.

Cette aide concerne l'outillage spécifique lié à la formation de la profession choisie.

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-pas-de-calais/offre-de-service/vie-professionnelle/je-suis-etudiante>

Coup de pouce aux étudiants de la ville de Lens

Le CCAS octroie une bourse annuelle aux étudiants de l'enseignement supérieur, résidant à Lens ou dont les parents y sont domiciliés. Le montant peut atteindre 400 €.

<https://villedelens.fr/mes-services/solidarit%C3%A9/ccas-alfred-soriaux/>

Aides de la ville de Béthune

1/ Bourse communale de la ville de Béthune

Elle est accordée aux parents qui habitent Béthune dont l'enfant est collégien, lycéen, dans le public ou le privé, étudiant, ou suit des cours par correspondance pour raisons de santé (justificatifs médicaux à l'appui) ou si l'enfant, lycéen ou étudiant, vit seul et est domicilié à Béthune. Cette bourse est octroyée selon les ressources, calculées à partir du revenu brut global de l'année précédente.

2/ Bons des collèges

La ville donne un bon d'achat de fourniture scolaire aux élèves entrant en sixième aux collèges Paul Verlaine et George Sand de Béthune, il est valable dans toutes les librairies papeteries de Béthune.

www.bethune.fr/ma-ville-br-au-quotidien/education/les-aides-aux-parents-le-coup-de-pouce-de-la-ville-aux-familles-700.html

Bourse de la ville d'Oye Plage

La ville octroie une aide financière aux jeunes ayant obtenu leur bac et poursuivant des études supérieures.

Elle s'adresse aux jeunes âgés d'au plus 25 ans, domiciliés dans la ville. La demande est à faire avant le 15 décembre.

www.oye-plage.fr/actualites/aide-financiere-aux-etudiants-2021-2022

AIDES AUX TEMPS LIBRES

Pass'Culture

Le Pass permet de connaître et d'accéder à l'offre culturelle autour de soi en quelques clics dès 15 ans. A cet âge, le jeune a un crédit de 20 €, à partir de 16 et 17 ans, ce sont 30 € et enfin l'application est créditée de 300 euros à leur 18 ans.

L'inscription se fait sur le site <https://pass.culture.fr/>

Pass'Sport

L'Etat veut faciliter l'accès au sport aux jeunes les plus défavorisés. Cette aide de 50 € leur permet d'adhérer à un club ou une association sportive.

L'aide s'adresse :

- aux enfants de 6 à 17 ans révolus
- aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- aux jeunes de 16 à 32 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'aide sera versée directement aux clubs.

<https://pass.sports.gouv.fr/>

Gratuité des musées et monuments aux moins de 26 ans

L'accès aux collections permanentes des musées est gratuit aux 18-25 ans

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20348

Départ 18/25

C'est une aide qui finance jusqu'à 90 % des vacances dans la limite de 300 € d'aide.

Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant en France et justifiant d'un petit revenu (Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280 €/an) et/ou jouissant d'un statut spécifique :

- étudiant boursier
- apprenti et autres contrats de formation en alternance
- service civique
- bénéficiaire d'un PACEA ou d'un CEJ
- suivi par l'aide sociale à l'enfance
- ou en école de la deuxième chance.

Il est possible de partir en couple ou entre amis.

<https://depart1825.com>

Un bus un campus

L'UCPA et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) proposent des séjours à prix modestes aux étudiants boursiers de 18 / 25 ans. Ce sont des séjours sportifs de 7 jours à la montagne ou en bord de mer.

Le coût d'un séjour comprend : le transport, l'hébergement, la restauration, le matériel et l'encadrement sportifs.

www.ucpa.com/partenaire/1bus1campus/leprojet

L'ETER en Hauts-de-France

La Région en partenariat avec la SNCF propose de découvrir les destinations mer, nature, villes de notre région par des billets à 1 €, valable du 07 juillet au 27 août. <https://www.hautsdefrance.fr/eter-2023/>